

Le sixième maillon du projet d'Alphonse Desjardins

Gilles Cauchon, M.B.A.

Volume 3, Number 1, Spring 1987

Saint-Jean-Baptiste : la paroisse, le quartier, le faubourg

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6586ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cauchon, G. (1987). Le sixième maillon du projet d'Alphonse Desjardins. *Cap-aux-Diamants*, 3(1), 75–77.

LA CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC LE SIXIÈME MAILLON DU PROJET D'ALPHONSE DESJARDINS

par Gilles Cauchon*

«La caisse populaire n'est pas une société financière ordinaire comme il y en a tant d'autres un peu partout, ce n'est pas une entreprise ayant pour but d'enrichir ses membres aux dépens du public. Elle se base, la Caisse populaire, sur la pensée souverainement juste et féconde de l'union pour la vie, au lieu de la lutte pour la vie. Partant de cette idée, elle adopte et met en pratique un régime tout différent des sociétés à base de lucre qui n'ont qu'un but, enrichir leurs membres.»

Alphonse Desjardins

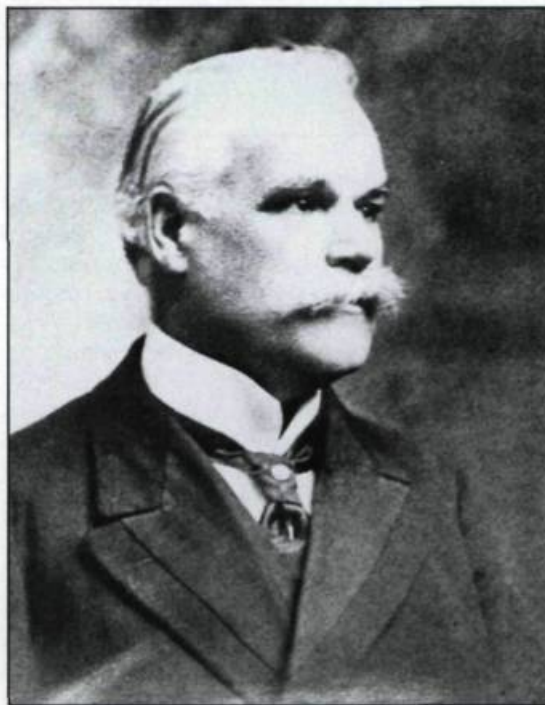
En cette soirée du 6 avril 1897, les membres de la Chambre des communes sourcillent d'un intérêt teinté d'incrédulité devant les propos tenus par le jeune député montréalais Michael Quinn. L'homme d'Etat rapporte, à l'étonnement du premier ministre Wilfrid Laurier, qu'à Montréal même, un individu avait été condamné à payer en intérêt, sur un capital de 150 \$, l'inconcevable somme de 5 000 \$.

D'autres auditeurs prêtent également une oreille attentive aux propos du jeune député. Parmi eux se trouve le sténographe français de la Chambre, Alphonse Desjardins. L'injustice dénoncée par le parlementaire venait de déposer, dans son esprit fertile, la semence d'où naîtra, en 1900, la première coopérative québécoise d'épargne et de crédit.

Le discours de Michael Quinn va considérablement influencer Desjardins. Agé de quarante-deux ans, le sténographe, et ancien journaliste du «*Canadien*», se rappelle trop bien l'austérité de son enfance et des projets abandonnés, faute d'argent. Pendant près d'un quart de siècle, cet homme empreint d'intégrité se dévouera au rayonnement des Caisses populaires. Encore aujourd'hui, sa sollicitude, son souci d'équité et sa détermination demeurent le leitmotiv de la vocation sociale du mouvement Desjardins.

Les artisans

Sensible aux remous et aux questions que suscitent ses idées, Alphonse Desjardins sait se gagner



Le commandeur Alphonse Desjardins, initiateur du mouvement coopératif Desjardins. (Photo: Archives de la Bibliothèque de la Législature).

l'appui de personnes respectées et influentes, tant dans les milieux politiques que cléricaux. Malgré le soutien des grands de ce pays, l'oeuvre naissante ne peut espérer survivre sans la confiance et le concours de ceux qu'elle souhaite aider.

* M.B.A.

En mai 1903, le siège social montréalais de la Société des Artisans Canadiens-Français, une association mutuelle consacrée exclusivement aux oeuvres sociales, émet une charte officialisant la création de la succursale Saint-Jean-Baptiste. Au sein de l'organisme naissant figurent deux hommes entièrement dévoués aux entreprises paroissiales de Saint-Jean-Baptiste: Philibert Lamontagne et Philéas-Hector Bédard, fondateurs de la Caisse Populaire de Québec.



Philibert Lamontagne, co-fondateur et secrétaire-gérant durant près de 30 ans. (Photo: Archives de la Caisse populaire de Québec).



Philéas-Hector Bédard, co-fondateur et premier président de la première caisse du faubourg. (Portrait de Raymonde Bérubé, 1987).

En mars 1908, sous l'égide de la Société des Artisans et de l'archevêque de Québec, Mgr Louis-Nazaire Bégin, les Lamontagne et Bédard analysent la Loi des syndicats coopératifs. Adoptée en 1906 par l'Assemblée législative, cette loi accordait une existence légale aux Caisses populaires en tant que coopératives de crédit. Conscient de l'incidence de cette protection législative sur l'essor du coopératisme, Alphonse Desjardins encourage les promoteurs d'éventuelles Caisses populaires. Le «père» des coopératives financières favorise ainsi les démarches entreprises par les Artisans Canadiens-Français de Saint-Jean-Baptiste.

Le vendredi 17 avril 1908, les Artisans forment officiellement le Comité de fondation de la caisse. Les dix-huit membres, désignés à cette occasion, tiennent leur première réunion le dimanche suivant. La session s'ouvre par la lecture et l'étude des principaux règlements qui régiront le nouvel organisme dont le vocable d'appellation sera: Caisse populaire de Québec. Séance tenante, 62 parts sociales, d'une valeur nominale de 5 \$, sont souscrites pour un total de 310 \$.

Le 24 avril, le Comité convoque une assemblée générale pour réunir tous les souscripteurs ins-

crits. L'assemblée se tient le 29 avril et rassemble quarante-neuf coopérants: deux membres du clergé, quatorze propriétaires et trente-trois locataires. L'élection des officiers confirme dans leurs fonctions P.-H. Bédard, président, et P. Lamontagne, secrétaire-gérant. Tous deux conserveront leur poste pendant près de 30 ans. La sixième coopérative financière du mouvement des Caisses populaires et d'économie Desjardins existe désormais.

Les nouveaux élus fixent au 2 mai l'ouverture officielle du bureau de perception. Dès cette première collecte, la Caisse Populaire de Québec recueille près de 600 \$. Après un mois d'opération, l'actif se chiffre à 1 428 \$. Le 16 décembre 1908, le bilan des sept premiers mois indique un actif de 5 488 \$. Vingt-cinq ans plus tard, en 1933, l'actif atteint 208 287 \$. En 1986, le bilan fait état d'un actif totalisant près de 40 millions de dollars.

D'hier à aujourd'hui

Le premier local de la Caisse Populaire de Québec, situé au 87 de la rue d'Aiguillon (salle Galarneau), est loué au tarif mensuel de 5 \$. Les soirées de perception se tiennent les samedis et lundis, de 19h00 à 21h00. Afin d'encourager l'épargne populaire, les parts sociales de la caisse peuvent être payées à tempérament, à raison d'aussi peu que 0.25 \$ par semaine. En 1937, les bureaux de la Caisse Populaire de Québec, nouvellement situés au 172 de la rue d'Aiguillon, ouvrent leurs portes en journée. A l'image d'Alphonse Desjardins, les dirigeants de l'époque savent être attentifs aux besoins de leur milieu. On raconte qu'un jour de juillet 1940, un emprunteur se présenta au bureau de Philibert Lamontagne et déclara au secrétaire-gérant de la caisse que ses créanciers le menaçaient de poursuites judiciaires. Comble de malheur, le quidam devait encore à la caisse une somme de 139,28 \$ et un nouveau prêt ne pouvait lui être consenti. Plein de ressources, Philibert Lamontagne fit la proposition suivante à l'homme embarrassé: «*Donnez-moi le nom, l'adresse et le montant dû à chacun de vos créanciers. Dites-leur que vous vous engagez à déposer à la Caisse Populaire de Québec la somme de 7,50 \$ par quinze jours. Tous les trois mois, le montant déposé leur sera redistribué au prorata de leurs créances*». Sa dette s'élevait à 291,28 \$,

incluant le montant dû à la caisse. L'arrangement fut accepté par toutes les parties. Le 30 octobre 1941, tous les créanciers, y compris la caisse, avaient recouverts les sommes dues.

En 1950, la Caisse Populaire de Québec fait l'acquisition d'un immeuble situé au 380 de la rue Saint-Jean. Le rapport annuel de 1949 annonce ainsi le grand événement à venir: «*Votre Caisse populaire est l'oeuvre des petits propriétaires. Bientôt, ils seront tous propriétaires d'un immeuble bien situé. Ce sera pour aider encore plus de sociétaires à devenir propriétaires, meilleure garantie de paix sociale*».

Ce bref extrait du rapport de 1949 reflète avec beaucoup de justesse la mission que s'est donnée la Caisse Populaire de Québec, à savoir, l'accès à la propriété. De fait, les prêts hypothécaires ont toujours constitué la part la plus importante de l'actif de cette coopérative, soit près de 60 pour 100 des sommes enregistrées. Aujourd'hui comme hier, une partie appréciable des prêts consentis favorisent les projets d'achats ou de rénovation dans le quartier.

En décembre 1974, à l'heure où l'électronique bouscule les manières de faire traditionnelles, la

Caisse Populaire de Québec s'adapte et emménage dans un immeuble moderne situé au 550 de la rue Saint-Jean, où se trouve depuis le siège de ses activités.

Une présence constante

En 1931, Philibert Lamontagne publie dans le quotidien *L'Action catholique* une lettre dans laquelle il démontre aux épargnants, chiffres à l'appui, que la Caisse Populaire de Québec demeure un lieu sûr pour leurs économies. Si la solvabilité et la sécurité de la Caisse populaire de Québec ne sont plus à démontrer, son implication sociale se veut toujours aussi discrète mais omniprésente. Que ce soit par sa souscription à la rénovation des grandes orgues de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ou par sa participation aux activités du centenaire de sa paroisse, la Caisse Populaire de Québec contribue à perpétuer la pensée d'Alphonse Desjardins: «*La coopération possède, de l'aveu des plus hautes compétences, une souplesse merveilleuse qui lui permet de s'adapter à toutes les nécessités sans pour autant cesser de produire le maximum de bien*». ♦

G R O U P E



Le DESIGN,
c'est l'idée qui
prend forme.

Nous concevons
des projets
d'exposition,
de centres
d'interprétation
et de musées.



le groupe d.e.s. inc.
DESIGN ET STRATÉGIE

50, Côte Dinan,
Québec, QC
G1K 8N6 •
418/692-0411